

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 mars 2023

Délibération N° 43

Objet : Subventions 2023

Exposé des motifs :

Conformément au règlement intérieur de la CCI ; l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions sur l'exercice 2023.

Il est proposé de répartir les subventions de la façon suivante, pour un montant total de 189.400 euros.

	Subventions 2022 (AG 14/11/22)	Subventions 2023 proposées (euros)
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE)	57 500	57 500
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000	28 000
Fédération du Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine	10 000	10 000
Breizh Mobilité décarbonnée		1 000
Association Vitré Atout	8 000	8 000
Campus Marches de Bretagne	32 000	32 000
Club du Commerce Fougères	10 000	8 400
Fougères Agglomération - Campagne "Être, au bon endroit"		2 000
Si tous les ports du monde (Etonnants Créateurs)		2 000
Fédération du Commerce Pays de Saint Malo	10 500	2 812
Association Faculté des Métiers _ Subvention de fonctionnement	29 000	29 000
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500	500
Rebond 35		2 000
Association des Juges Rennes (Tribunal de commerce)	3 000	3 000
Association des Juges Saint Malo (Tribunal de commerce)	3 000	3 000

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider, pour l'exercice 2023, les subventions dans la limite des montants proposés pour chacune.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2023

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2023.



Délibération soumise au vote :

Quorum : 30

Exprimés : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 30

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq